
**Rapport de la Commission des Finances
sur le préavis 04-2015 concernant
la création d'un local de rangement pour le service des bâtiments sur le site du
complexe scolaire de Clos-Béguin**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 2 mars 2015 à 19:30 à la maison communale.

Présents : M. Alain Vionnet, président
Mme Marie-France Vouilloz Burnier, secrétaire
M. Marc Châtelain
M. Stéphane Jaquet
M. Jacques Laurent
M. Bernard Ramuz
M. Pierre Zapf

M. Alain Bovay, syndic, et M. Stéphane Roulet, boursier communal, ont honoré la Commission des finances de leur présence. La Commission les remercie de leurs explications.

Objet

L'objet de ce préavis fait partie des mesures prises par la municipalité pour diminuer les coûts de Clos-Béguin 6 afin de passer de 32 millions à 26 millions. Il remplace le préavis 6-2014 qui a été retiré par la Municipalité.

Le service de conciergerie ne dispose d'aucun local de rangement pour son matériel dans la nouvelle aile du collège Clos-Béguin 6. Il est pourtant nécessaire de prévoir des locaux pour l'entreposage du matériel de nettoyage pour le nouveau collège.

Le projet présenté dans le présent préavis est une solution minimale. En effet, le stockage du matériel de nettoyage ne nécessite plus des locaux chauffés et isolés. Aucun investissement n'est prévu pour la réalisation de WC publics ; les tuyaux sont en attente cependant pour un possible achèvement de WC pour personnes handicapées. La priorité consiste à disposer de locaux pratiques pour le fonctionnement de la conciergerie.

L'ensemble des travaux a été attribué de gré à gré ; il n'y a donc pas eu d'appels d'offres ; une seule entreprise pour chaque corps de métier a été contactée sauf pour la maçonnerie (procédure sur invitation : 3 soumissions rentrées, choix de la moins chère). La procédure de gré à gré a été choisie car il s'agit de montants mineurs.

La Cofin constate cependant quelques incohérences dans l'aspect financier du préavis : comment expliquer que les coûts des installations électriques, de la plâtrerie-peinture et de la mise en passe soient plus élevés pour un projet à 99'000 francs au total que pour le projet à 235'900.- ? Dans sa réponse donnée quelques jours plus tard, le municipal des bâtiments affirme que ces trois postes n'ont pas augmenté : « Les prix sont les mêmes que dans le précédent préavis. Toutefois par mesure de prudence, vu le prix du m3 très

bas et pour éviter tout dépassement, l'architecte a augmenté ces postes de CHF 2'000.- en tout. Il n'est pas prévu d'engager ces dépenses ».

Le boursier fait remarquer que les intérêts lissés ont été revus à la baisse (2% au lieu de 3%), ce qui entraîne une baisse de CH 760.- du total des coûts d'amortissement qui s'élèvent donc à 10'690.- répartis entre Blonay et Saint-Légier en fonction du nombre d'élèves.

La Municipalité planifie l'ouverture de ce local pour la rentrée scolaire 2015.

Délibérations

La commission des finances reconnaît la nécessité impérieuse pour le service des bâtiments de disposer de locaux de rangement et de stockage pour son matériel.

Elle constate que le coût total de ce local de rangement a été ramené à des proportions acceptables. Elle regrette toutefois le manque de lisibilité des plans annexés au préavis et la difficulté qui en découle pour estimer le nombre total de m3 du local (208 m3 d'après le municipal des bâtiments).

Conclusion

Vu ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres et sous réserve du rapport de la Commission ad hoc, d'accepter les conclusions du préavis 4-2015, à savoir :

- Autoriser la Municipalité à exécuter les travaux décrits dans le présent préavis.
- Octroyer à cet effet à la Municipalité un crédit de CHF 99'000.-
- Financer la dépense par la trésorerie courante.
- Amortir cet investissement sur une durée de 10 ans au maximum

Pour la Commission des finances :



Le président
Alain Vionnet



La secrétaire
Marie-France Vouilloz Burnier